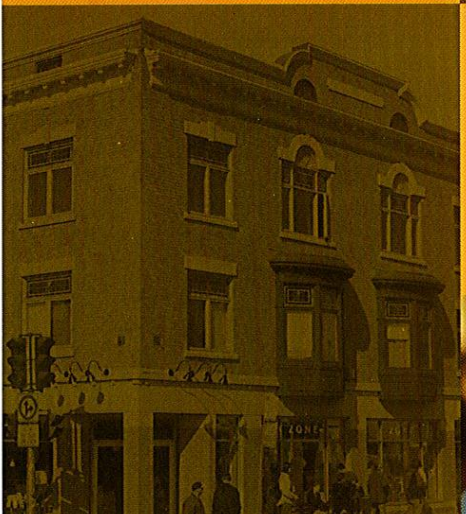


VIEUX-QUÉBEC-
CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE

RAPPORT ANNUEL 2013

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| LE MOT DU PRÉSIDENT..... | 4 |
| 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 6 |
| 1.1 SES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2013..... | 6 |
| 1.2 SON FONCTIONNEMENT..... | 6 |
| 1.3 PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES..... | 7 |
| 1.4 ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET PERSONNE-RESSOURCE À L'ARRONDISSEMENT | 8 |
| 2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 16 AVRIL 2013 AU 15 AVRIL 2014) | 9 |
| 2.1 PORT DE QUÉBEC (APQ) | 9 |
| 2.2 TABLE DE CONCERTATION DU VIEUX-QUÉBEC | 13 |
| 2.3 DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU | 13 |
| 2.4 OFFRE DE LOISIRS, VIEUX-QUÉBEC | 14 |
| 2.5 HÉBERGEMENT ILLÉGAL | 15 |
| 2.7 PARTICIPATIONS À DIVERS COMITÉS ET AUTRES IMPLICATIONS..... | 16 |
| 2.8 FERMETURE DE L'HÔTEL LE CONCORDE | 18 |
| 2.9 PLAINTES DE CITOYENS | 19 |
| 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2013)..... | 19 |
| 4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL | 22 |
| 4.1 LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2013) | 22 |
| 4.2 LES AUTRES PARTICIPATIONS..... | 23 |
| 5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2013)..... | 23 |
| 6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2013) | 23 |
| 7. LE PLAN D'ACTION 2012-2013..... | 24 |
| 8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 16 AVRIL AU 15 AVRIL 2014..... | 25 |
| 9. LES ÉTATS FINANCIERS | 28 |

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire est heureux de vous présenter son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2013. Toutefois, comme l'an dernier nous y apportons un petit complément qui permettra au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions, à cet égard nous les avons consignées jusqu'au 15 avril 2014 et les débutons le 16 avril 2013.

Nous avons qualifié l'année dernière des plus chargées, mais cette année, elle a été vraiment intense. Heureusement, la nouvelle équipe, élue la première fois le 17 avril 2012, a acquis toute l'expérience requise pour relever avec brio les nombreux défis qui se sont présentés.

Les administrateurs sont heureux de rendre compte des résultats plus que satisfaisants, obtenus grâce à un important travail d'équipe. Ceux-ci sont présentés tout au long de ce rapport. En plus des responsabilités inhérentes au conseil, ex : consultation publique consécutive aux projets de modification de zonage soumis par la Ville, s'ajoutent diverses préoccupations de la collectivité.

Au cours de l'année, les interventions du conseil de quartier furent nombreuses. Précisons notamment celles en lien avec les opérations et les projets du Port de Québec dont la population pourrait en subir les conséquences, tels les événements de poussières contenant des contaminants de métal, principalement de nickel, qui peuvent à terme impacter la santé publique.

Le projet de la construction de silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon et l'empressement de procéder rapidement a bousculé et fut dénoncé par l'ensemble des partenaires de la communauté de la région.

Ce qui a davantage retenu l'attention et suscité une importante mobilisation citoyenne et des différents partenaires de la communauté, en plus des conséquences appréhendées, est l'attitude, le manque de sensibilité et la négation, du Port et d'Arrimage Québec, de leurs responsabilités sur les incidents de poussières ainsi que le refus de procéder à de véritables consultations publiques sur leur projet des silos. Il est à souhaiter que le Port puisse tirer de cette saga les conclusions qui s'imposent.

Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu et de ses pavillons à l'Enfant-Jésus suscite de grandes inquiétudes et priverait, à terme, le Vieux-Québec d'un achalandage quotidien de 3,200 personnes. En plus, il laisserait vacant un grand nombre de bâtiments et réduirait substantiellement les services hospitaliers. Le Vieux-Québec était pourtant prêt pour le projet d'agrandissement qui faisait consensus.

Le relais d'intervention en relation avec le déménagement de l'Hôtel-Dieu a été notamment confié à la Table de concertation du Vieux-Québec afin qu'elle établisse le plan d'action permettant au Vieux-Québec d'assurer sa vitalité.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier, soit comme conseil d'administration ou délégué, ont participé jusqu'à présent à plus de soixante-dix réunions, rencontres, conférences et participations diverses.

Le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, notamment la Table de concertation du Vieux-Québec, le Comité des relations avec la communauté du Port de Québec, le Comité Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec. Il a participé à toutes les rencontres et y a relayé les préoccupations du conseil. En somme, la participation du président a permis de soulever et de documenter les enjeux importants qui sont présents dans notre quartier. Il a agi aussi à titre de porte-parole des représentants de citoyens de Cap-Blanc et de Jardins Mérici pour les silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon.

Il a été aussi très sollicité par les différents médias télé, radio, écrits afin d'exprimer, à plus de quarante reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Toute cette énergie investie par le conseil dans autant d'interventions représente la voix citoyenne et s'inscrit dans les orientations de son plan d'action, soit :

- soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle;
- promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel;
- renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, M. André Martel, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec. En appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs fonctionnaires de la Ville, ce qui a été des plus appréciés.

M^{me} Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et présidente du Comité vigilance des activités portuaires et M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif et également Présidente de la Table de concertation du Vieux-Québec, ont également apporté leur collaboration à la réalisation des mandats du conseil et nous les en remercions.

En terminant, nous tenons aussi à remercier notre conseillère municipale, M^{me} Anne Guérette, pour son implication et sa participation active à toutes les réunions du conseil d'administration. Nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Avril 2014

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2013

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote :

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| M ^{me} Ginette Amiot | Trésorière (2014) |
| M ^{me} Suzanne Dupuis | Administratrice (2015) |
| M ^{me} Monique Savard | Administratrice (2014) |
| M. Jean Boudreault | Vice-Président (2014) |
| M. Marc-Antoine Doré | Administrateur (coopté) |
| M. Guillaume Marchand | Secrétaire (2015) |
| M. Gilles Piché | Administrateur (2014) |
| M. Alain Samson | Président (2015) |
| M. Éric Seney | Administrateur (coopté) |

Un poste électif (résidante) et un poste coopté sont vacants.

Membre sans droit de vote :

M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale, district du Vieux-Québec-Montcalm

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration :

M^{me}. Lise Bourbeau
M. Marc Dallaire

Secrétaire de rédaction

M^{mes} Catherine Savard, Alexandra Marquis, Véronique Lalande et
Marianna Dubé-Marquis

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. André Martel, conseiller en consultations publiques

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat composition du conseil d'administration

En 2013, outre l'assemblée annuelle et une assemblée spéciale des membres, le conseil d'administration a tenu douze assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, au 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le troisième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, il est possible d'obtenir la confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la « Ligne d'information automatisée » de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca dans la bande déroulante « liens rapides », sujet « conseils de quartier ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est :

conseilquartier.vieuxquebeccbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource à l'Arrondissement est :

M. André Martel, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114
Courriel : andre.martel@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 16 AVRIL 2013 AU 15 AVRIL 2014)

2.1 Port de Québec (APQ)

Il s'agit sans contredit d'un dossier qui a mobilisé beaucoup d'énergie des membres du conseil. En fait, une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du conseil et l'ensemble de celles-ci impactent de façon importante la quotidienneté des résidents du territoire du conseil, sans compter qu'elle suscite de nombreuses préoccupations des résidents de la grande région de Québec.

Le conseil n'a pas hésité à prendre les initiatives pour dénoncer le comportement de l'APQ et des impacts de ses opérations ainsi qu'à s'allier aux mobilisations citoyennes, notamment à celles de Cap-Blanc, des Jardins Mérici, du comité « Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » initié par M^{me} Véronique Lalande, de Limoilou. À celles-ci s'ajoutent le support des 10 conseils de quartier préoccupés par les opérations de l'APQ soit les 8 conseils de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou, auxquels s'ajoutent ceux du Vieux-Moulin (arrondissement Beauport) et Sillery.

Les interventions réalisées se sont faites dans le cadre des préoccupations des événements et interventions suivants :

- événements de poussière rouge et de nickel documentés principalement dans le secteur de Limoilou;
- construction des silos d'entreposage de granules de bois dans le secteur de l'Anse-au-Foulon (Cap-Blanc);
- participations au comité « Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » initié par M^{me} Véronique Lalande;
- participations statutaires au « Comité de vigilance des activités portuaires »;
- suivi de l'assemblée publique d'information du 18 octobre 2012 de l'APQ avec les résidents de Cap-Blanc, celle-ci avait été organisée par notre conseil de quartier le 18 octobre 2012;
- participations statutaires au « Comité de relation avec la communauté » de l'APQ;
- interventions « Plan de développement durable » de l'APQ.

2.1.1 Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec

Les préoccupations des activités portuaires de l'APQ ayant des impacts sur la qualité de vie notamment des résidents de Cap-Blanc ont été, à la fin de 2012, aussi partagées par les résidents de Limoilou suite à l'incident dit des « poussières rouges ». Ceci a suscité de nombreux questionnements sur la qualité de l'air et des éventuels impacts sur la santé publique. En fait, il est utile de rappeler qu'au début de 2013, la question de la pollution pouvant être créée par les activités portuaires est redevenue d'actualité avec la campagne menée par une citoyenne de Limoilou (M^{me} Véronique Lalande) révélant la présence de

concentrations anormales de métaux dans l'air, notamment de nickel, qui serait attribuable aux transbordements de métaux dans le port.

Notre conseil est très actif au sein de ce comité et a participé à une quinzaine de réunions et de mobilisations citoyennes et s'implique en raison des enjeux qui ont de sérieux impacts sur nos résidents et sur la population de la région de Québec. De plus, en juin 2013, le comité Initiative citoyenne organisa une marche de mobilisation à laquelle notre Conseil était représenté, les citoyens de Cap Blanc avaient été invités à y participer, une circulaire leur avait été livrée de porte-à-porte.

2.1.2 Comité de vigilance des activités portuaires

Dans la foulée des actions citoyennes initiées par M^{me} Lalande, la ville de Québec, en collaboration avec le gouvernement du Québec et des citoyens représentés par six conseils de quartier et le comité M^{me} Lalande, a mis sur pied en mai 2013 ce comité. Celui-ci proposera des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est, de plus, un lieu d'échange d'informations et de données en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le Comité, positionné comme une voix citoyenne, informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens de la ville de Québec.

Il est formé de seize membres dont la moitié de citoyens représentant six conseils de quartier et de deux membres de groupes environnementaux dont un provenant d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » (M^{me} Lalande). Les autres membres proviennent d'élus et de gestionnaires municipaux, des intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDEP), du Port de Québec et du Secrétariat de la Capitale nationale. La présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, M^{me} Suzanne Verreault, en assume la présidence.

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité qui s'est réuni à huit reprises depuis juin 2013. L'essentiel des travaux a porté sur la planification des travaux du comité et sur les informations nécessaires devant être aux demandées à l'APQ. Celles-ci ont été transmises au Port, les réponses obtenues se sont révélées non satisfaisantes par les membres du comité et la présidente a réitéré aux autorités du Port la nécessité de collaborer comme tous s'y étaient engagés lors de la constitution du comité. Les travaux se poursuivent notamment pour la réalisation d'un plan d'action et d'un bilan.

2.1.3 Silos de granules de bois, secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc

Rarement un tel projet, construction de silos, a suscité, des différents partenaires de notre communauté, une telle désapprobation. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition et un très large consensus quant au manque de véritables consultations publiques du Port pour la réalisation de ce projet et aux

non-respect des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance et de bruit. Cette attitude questionnable du Port et d'Arrimage Québec a résulté en un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté envers ceux-ci.

L'opposition citoyenne, notamment des citoyens de Cap-Blanc et des 7 syndicats de copropriété des Jardins Mérici, s'est mobilisée sous le leadership de notre conseil et a reçu l'appui des conseils de quartier de l'arrondissement, de celui du Vieux-Moulin(Beauport) et de Sillery. Notre président, aussi porte-parole des citoyens de Cap-Blanc et des Jardins Mérici, a fait plus d'une trentaine d'interventions dans les médias télé, radio et écrits afin de dénoncer ce projet et de réclamer des autorités publiques leurs interventions. De plus, les résidents de Cap-Blanc et des Jardins Mérici, ont été informés par leurs responsables, via une circulaire distribuée de porte-à-porte en décembre 2013, sur les enjeux des silos et invités à faire valoir leurs doléances auprès des autorités concernées.

Cette opposition citoyenne a reçu l'appui non équivoque du caucus régional des députés du NPD. Leurs interventions à La Chambre des communes et leur soutien en matière de documentation ont été des plus appréciés. Le conseil régional de l'environnement (CRE-Capitale Nationale) s'est associé aussi à cette mobilisation citoyenne et a été proactif à cet égard.

Cette mobilisation requiert des autorités publiques concernées qu'elles assument leurs responsabilités. Seul le ministère de l'Environnement du Québec (MDDEP) est intervenu en émettant un « avis d'infraction ». Les autorités municipales ne se sont pas, à ce jour, dans le cadre de ses responsabilités notamment en matière de sécurité publique et de nuisances, prononcées, n'ont pas rendu publique leurs évaluations ni même rassuré les citoyens inquiets; « l'embellissement » de ces silos a toutefois retenu leur attention.

Les problèmes découlant des opérations reliés à ces silos de granules de bois sont bien réels, car ceux-ci seraient vraisemblablement, selon une analyse¹, « des installations à haut risque d'incendies et d'explosions, une source potentielle de poussière et de gaz toxiques et leur construction à cet endroit serait en contradiction avec un littoral urbain contribuant à la qualité de vie des citoyens ».

Il est utile de rappeler la mission du Port qui est : « ... d'assurer sa rentabilité dans le respect de l'environnement et des communautés », qu'il ne respecte pas non plus son plan d'utilisation des sols (réf. notamment art. 48 de la loi maritime du Canada) et qu'il ne l'a pas modifié (en tel cas, obligation de procéder aux consultations publiques de la communauté, p.93 du Plan).

¹ Terminal de granules de bois à l'Anse-au Foulon : l'envers de la médaille, novembre 2013; Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec

2.1.4 Suivi de l'assemblée publique, Cap-Blanc, du 18 octobre 2012

En regard des préoccupations des résidants de Cap-Blanc exprimés lors de l'assemblée publique tenue par le conseil avec l'APQ le 18 octobre 2012, un suivi avec le Port a été fait en juin dernier. Lors de cette rencontre, à laquelle assistaient des membres du conseil et des représentants des citoyens de Cap-Blanc, nous avons noté quelques améliorations et engagements qui pourraient régler certaines problématiques, mais qu'il restait encore à faire.

2.1.5 Comité de relation avec la communauté du Port de Québec(CRC)

À titre de rappel, au printemps 2012, Le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté ayant comme objectif affirmé de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci. Le conseil de quartier est membre statutaire de ce comité en compagnie de quatorze autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du Port, soit de groupes économiques, d'utilisateurs et partenaires, de groupes environnementaux, de groupes de citoyens, du milieu municipal et gouvernemental et du Port de Québec. À noter qu'un autre conseil de quartier siège à ce comité, soit celui de Maizeret.

Le comité s'est réuni à sept reprises, outre l'annonce de quelques travaux et projets ayant peu d'impact, deux dossiers importants ont fait l'objet de très sérieuses discussions et de prises de position soit le projet de silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon et le projet de développement durable de l'APQ.

Concernant le projet de silos, les membres avaient demandé d'avoir le rapport complet des études d'évaluation de ce projet avant d'établir leur position et avaient demandé d'avoir des consultations publiques sur celui-ci. Ce rapport a été rendu public sur le site internet de l'APQ avant qu'il soit livré aux membres du comité et aucun mécanisme formel de consultation publique n'avait été prévu. À la réunion du 5 novembre, les membres ont unanimement demandé à l'APQ que : « Les membres du CRC demandent à l'APQ de suspendre immédiatement les travaux du projet de terminal de granules de bois jusqu'à ce que les membres du CRC aient eu le temps d'analyser l'étude des effets environnementaux, de tenir des consultations publiques sur ce projet et de faire des recommandations. » Cette requête a été refusée par l'APQ en raison de l'échéancier de construction.

Une grande partie des membres ont d'ailleurs fait connaître publiquement leur insatisfaction sur ce projet et sur l'absence de consultation. Notre conseil a d'ailleurs clairement dénoncé ce projet et a été très présent dans les médias et écrits. En regard du projet de Plan de développement durable de l'APQ, les membres ont clairement indiqué qu'ils désiraient être véritablement consultés, de pouvoir donner leurs opinions et que le Port puisse faire les ajustements requis avant qu'il soit rendu public. À ce jour, les membres se sont montrés satisfaits d'être consultés, mais sont toujours en attente des résultats de la consultation, et ce, afin de constater ce que le Port retiendra au final des commentaires et suggestions qui lui ont été faits.

2.1.6 Plan de développement durable de l'APQ

Un projet autorisé par le CA de l'APQ a été présenté au milieu janvier dernier aux membres du comité (CRC) ainsi que simultanément aux membres du Comité de vigilance des activités portuaires. Les membres de ces comités avaient jusqu'au 5 février afin de présenter leurs commentaires sur celui-ci.

Notre conseil a fait un excellent travail d'analyse et a établi sa position à cet égard, le tout a été envoyé au PDG de l'APQ et au président du CRC. Au moment d'écrire l'actuel rapport annuel, le plan de développement durable n'a pas encore été rendu public et ne peut donc pas être commenté.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec

La Table de concertation du Vieux-Québec a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec. Elle a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique dont établir un plan d'action afin de palier à la diminution de résidants permanents dans le Vieux-Québec. Notre conseil siège à cette table avec dix-neuf autres représentants d'organismes, d'institutions, d'associations de commerçants et de citoyens du Vieux-Québec ainsi que trois élues. Cette Table est présidée par M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec.

Au cours de la dernière année, la Table s'est réunie à quatre reprises. En plus de la réactualisation en décembre dernier de son plan d'action déposé en février 2013, la Table s'est préoccupée en priorité des impacts du déménagement de l'Hôtel-Dieu sur le Vieux-Québec. À cet égard, il a été convenu de faire réaliser, par une firme spécialisée, des études financières et économiques permettant d'évaluer ces impacts. À cette intervention, s'ajoutent des efforts ciblés devant être consentis afin de permettre à la Table d'être adéquatement accompagnée dans sa démarche de priorisation de ses actions et moyens.

Des préoccupations comme le transport, la circulation, le stationnement, le logement, l'habitation, les grands événements, les services aux résidants et les communications sont également discutées. Celles-ci s'ajoutent aux travaux déjà réalisés devant permettre de dresser un profil des problématiques du Vieux-Québec.

Notre conseil est un partenaire de premier plan aux travaux de la Table, permettant ainsi la réalisation de nos objectifs communs soit notamment le maintien de la qualité de vie dans le Vieux-Québec, la rétention et la croissance du nombre de résidants permanents ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance.

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu

Le 26 mars 2013 la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois annonçait, à la surprise générale, l'arrêt du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu et le projet de déménagement de celui-ci à l'Enfant-Jésus, du même souffle elle précisait que son gouvernement avait demandé au CHU de Québec de déposer, dans les prochains mois, un rapport sur la faisabilité de ce nouveau projet.

C'est avec consternation que le Vieux-Québec apprenait cette inquiétante nouvelle et à cet égard notre conseil s'est préoccupé des graves impacts notamment socio-économiques sur le Vieux-Québec. En mai, il recevait en assemblée publique des représentants d'un regroupement de médecins et de chercheurs opposés au déménagement de l'Hôtel-Dieu. En juin, il s'est associé avec le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ), et les deux associations de gens d'affaires du Vieux-Québec afin de mettre sur pied une Coalition visant le maintien de l'Hôtel-Dieu dans le Vieux-Québec.

Les interventions publiques faites avaient pour but de sensibiliser les décideurs et la population sur les enjeux et graves impacts que subirait le Vieux-Québec notamment par la perte de 3 200 personnes qui fréquentent quotidiennement l'Hôtel-Dieu, ses pavillons et centres de recherche, sans compter des impacts sociaux de la disparition de ces services au profit de l'Enfant-Jésus.

Malgré les interventions, les appréhensions étaient fondées puisqu'en septembre 2013 le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Réjean Hébert, annonçait la création d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, celui-ci regroupera les activités cliniques de ce dernier avec celles de L'Hôtel-Dieu de Québec.

Il est prévu que ce projet s'échelonne de 2019-2025, d'ici ce temps bien des événements pourraient se produire et qui impacteraient ce projet de déménagement. Entre temps, la Table de concertation du Vieux-Québec est chargée d'en évaluer les impacts et des mesures devant être prises pour en minimiser les graves conséquences. Notre conseil suit attentivement ce dossier.

2.4 Offre de loisirs, Vieux-Québec

La pauvreté de l'offre de loisirs dans le Vieux-Québec a fait l'objet d'échanges, à quelques reprises, au sein du conseil d'administration en ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidents permanents dans le secteur ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance.

À titre de rappel lors de notre assemblée de février 2013, nous avons adopté une résolution demandant à l'Arrondissement de mandater les Loisirs Montcalm pour travailler au développement d'une véritable offre de loisirs tenant compte, notamment, de toutes les installations disponibles au Collège François-de-Laval et de celles déjà utilisées au Cap-Blanc. Nous avons reçu un accusé de réception en août 2013, dans lequel on nous informe que notre demande confirme le besoin et qu'une analyse sera effectuée au cours de l'automne/hiver par l'équipe de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire et qu'un organisme communautaire sera identifié pour soutenir cette offre de loisirs.

De plus, lors de son assemblée de novembre 2013, le conseil de quartier a reçu deux représentantes de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire. L'on nous a présenté une analyse des besoins quant à une offre de loisirs pour le Vieux-Québec. Suite aux travaux réalisés en cours d'année, un prochain rapport d'étape est prévu pour le printemps 2014.

2.5 Hébergement illégal

Ce dossier suscite bien des préoccupations pour le Vieux-Québec. En décembre dernier, nous avons eu une présentation du bilan de la gestion et du développement des établissements d'hébergement touristique dans le Vieux-Québec concernant ce qu'on nomme communément « Hébergement illégal ». Cette présentation fut faite par des représentants de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Nous sommes très sensibles aux moyens et approches que la Ville utilise, et à cet égard nous avons adopté une résolution s'adressant à la Ville relativement notamment à l'assouplissement de ses procédures de plainte concernant les contrevenants à la réglementation, publier une liste des contrevenants et associer les résidants à la dénonciation des illégaux.

2.6 Cap-Blanc : perspectives visuelles, protection des berges, maintien du viaduc

Au cours de l'année, certaines préoccupations, autres que celles reliées au Port, ont retenu l'attention du conseil dans le secteur de Cap-Blanc, celles-ci ayant un impact sur la qualité de vie des résidants de ce secteur :

2.6.1 Poursuite de l'étude des perspectives visuelles de l'arrondissement

La Ville de Québec bénéficie depuis février 2008 d'une étude portant sur les perspectives visuelles de l'arrondissement historique à l'exception du secteur de Cap-Blanc.

Le conseil a reçu en janvier 2014, du Service de l'aménagement du territoire de la ville, une réponse positive à sa demande d'avril 2013 qui avait pour objet de compléter celle-ci afin d'inclure le secteur de Cap-Blanc.

2.6.2 Protection des berges en rapport avec la protection des vues

Les résidants de ce secteur sont préoccupés, pour le parc de Notre-Dame-de-la-Garde, de ne pas bénéficier de la vue sur le fleuve lorsque les bancs sont utilisés.

Le conseil a sensibilisé le Service de l'aménagement du territoire à cet égard principalement sur la plantation de végétaux.

2.6.3 Maintien du viaduc, phase III promenade Samuel-De Champlain

Le projet de la phase III de la promenade Samuel-De Champlain prévoit l'ajout d'un passage à niveau dû au démantèlement d'un viaduc enjambant la voie ferrée, ce qui entraînerait des problématiques de bouchonnement, de circulation et de sécurité par l'installation de feux lumineux.

Le BAPE rendait public, à la fin novembre 2013, son rapport d'évaluation (daté de septembre) de la Phase III, celui-ci donne comme avis de conserver le viaduc et de ne pas retenir la demande de le remplacer par une traverse à niveaux, au niveau de cette voie ferrée, sur le boulevard Champlain.

Le conseil a sensibilisé, au début novembre 2013, le ministre de l'Environnement du Québec (MDDEP), M. Yves-François Blanchet, à cette problématique de la disparition du viaduc.

2.7 Participations à divers comités et autres implications

Notre conseil participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec et par notre arrondissement, à d'autres conseils de quartier et à des participations dans la communauté. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidents de notre quartier et pour lesquels le conseil juge son implication incontournable.

2.7.1 Comité Vélo-boulevard

Le conseil de quartier a participé à plusieurs autres comités de travail de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Lors de la dernière rencontre du comité de suivi du Corridor cyclable Père-Marquette, le 7 mars 2013, les membres ont été informés des développements planifiés pour les mois suivants dans les quartiers Montcalm, Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste et Colline Parlementaire et ont pu émettre leurs avis avant la mise en chantier. Ainsi, nous avons appris, à cette rencontre, que les tronçons de la piste cyclable sur les rues Saint-Amable et des Parlementaires allaient être en fonction à la fin juin 2013.

2.7.2 Comité sur le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur

Le conseil n'avait pu assister à la première rencontre du comité sur le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur en mai 2013, mais a toutefois participé à l'atelier de travail du 28 novembre 2013 qui réunissait plusieurs organismes, conseils de quartiers et services de la ville de Québec. Un ensemble de propositions pour réduire les effets des îlots de chaleurs dans les quartiers de l'arrondissement ont été formulées par les participants et résumés dans un rapport d'étape déposé en février 2014. Au cours des prochains mois, la Direction de l'arrondissement analysera la faisabilité de ces propositions et consultera de nouveau les membres du comité sur les projets planifiés.

2.7.3 Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

L'Arrondissement de La Cité-Limoilou prépare son prochain Plan triennal de propreté et un comité de consultation réunissant des organismes et des conseils de quartier a été créé pour l'aider dans son développement. Le 23 septembre 2013, le conseil de quartier y a présenté les principales préoccupations des résidants du Vieux-Québec, de Cap-Blanc et de la Colline Parlementaire au sujet de la gestion des déchets : débordement des poubelles de rues durant la saison estivale et les événements, manque de poubelles de rues, malpropreté de certains parcs et la grande quantité d'excréments d'animaux ramassés dans ces espaces. À la suite de cette rencontre, une synthèse des principales problématiques sera produite et servira à élaborer un plan d'action par la Direction de l'arrondissement pour améliorer la propreté dans les lieux publics de l'arrondissement. Le comité est en attente d'une prochaine rencontre.

2.7.4 Regroupement des conseils de quartier pour le 50^e anniversaire des sites patrimoniaux

La Ville de Québec soulignera en 2014 le 50^e anniversaire de la déclaration des sites patrimoniaux par l'installation de repères commémoratifs dans les quatre sites patrimoniaux (Vieux-Québec, Sillery, Charlesbourg et Beauport) situés sur son territoire.

Pour sa part, notre conseil désire souligner cet anniversaire, en collaboration avec les conseils de quartier où sont situés ces sites patrimoniaux, par une activité culturelle qui pourrait se dérouler sur le territoire du Vieux-Québec ou sur l'un ou l'autre de ces sites.

Les liens ont déjà été établis avec le conseil de quartier de Sillery et celui des Jésuites (Charlesbourg).

2.7.5 Conférences-conseils de quartier

Certains conseils de quartier organisent à l'occasion des activités reliées à des séances d'information ou des conférences auxquelles notre conseil se fait un devoir de collaborer, de participer et d'en faire la publicité.

C'est le cas des conférences organisées par le conseil de quartier de St-Jean-Baptiste en y participant, en publiant cette information aux adhérents à notre liste de courriel et sur notre Facebook. De plus, notre conseil a décidé d'apporter une contribution financière à l'organisation de l'une de celles-ci.

À l'occasion, certains conseils de quartier organisent des séances d'information touchant des préoccupations communes aux conseils de quartiers. Ce fut le cas lorsque le conseil de quartier de Montcalm organisa en mars 2014 une soirée d'information relativement aux mandats et travaux de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ). M. Yves Couture de la CUCQ a expliqué le rôle de l'organisme en définissant son cadre d'intervention, sa composition et a répondu aux préoccupations des participants.

2.7.6 Autres participations et collaborations

Le conseil participe aux rencontres des présidents des neuf conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Celles-ci ont pour buts de présenter nos dossiers respectifs, d'échanger sur ceux-ci et, au besoin, de coordonner des actions et prises de position communes. Durant la période deux rencontres ont eu lieu, soit en juin 2013 et février 2014.

Les membres du conseil d'administration ont participé, en juin 2013, à une rencontre conjointe avec les membres du conseil d'administration du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) relativement notamment aux préoccupations communes, d'échanger et au besoin d'établir des actions en commun.

Le conseil a apporté son appui et collaboré à la Fête de quartier organisée par le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) en septembre dernier. De telles fêtes consolident et accroissent sans contredit le sentiment d'appartenance au sein de notre quartier. Cette fête fut un vif succès, la convivialité et la belle température furent de la partie. Une très belle initiative du CCVQ, à reprendre assurément.

Les relations harmonieuses avec différents partenaires de notre communauté sont privilégiées. À cet égard, notamment, l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec est heureuse de collaborer avec le conseil et n'hésite pas à venir nous rencontrer afin de nous présenter ses projets et d'échanger avec nous et réciproquement nous participons à leurs activités.

2.8 Fermeture de l'Hôtel Le Concorde

La fermeture du Concorde avait déjà été annoncée depuis un certain temps, toutefois en janvier 2014, nous apprenions que le propriétaire des Résidences Soleil, M. Eddy Savoie annonçait, à la surprise générale, qu'il avait l'intention de se porter acquéreur de cet immeuble et de le transformer en résidences de personnes âgées autonomes.

Une certaine polémique s'ensuivit notamment avec les gens d'affaires de la Grande Allée qui s'interrogeaient sérieusement sur une telle vocation pour cet immeuble et préféraient grandement qu'il reste un hôtel. Depuis ce temps, M. Savoie l'a acquis et a confirmé sa vente pour en faire un établissement de condo-hôtel, mais la Ville, qui désire qu'il reste un hôtel, a adopté le 8 avril une résolution afin d'imposer un moratoire limitant le Concorde à une stricte vocation hôtelière

Le conseil ne s'est pas prononcé sur cette question en raison qu'il pouvait éventuellement être interpellé sur une modification de zonage si la vocation de cet immeuble était modifiée. Toutefois, le conseil de quartier est favorable à une mixité sociale et une mixité d'achalandage (commerciale) dans ce secteur, puisque cela contribue à la vitalité de ce secteur.

2.9 Plaintes de citoyens

Lorsqu'indiqué, nous intervenons auprès de l'Arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci n'ont pu obtenir de réponse satisfaisante à des requêtes légitimes et répétées, ce fut le cas encore cette année de certaines plaintes.

De plus, nous avons relevé et suivons, relativement au territoire de notre conseil, les plaintes et requêtes adressées à la municipalité. Les données que nous utilisons proviennent de l'Arrondissement, mais concernent l'ensemble du district électoral de notre conseillère municipale, nous les traitons afin d'extraire celles qui nous concernent. Ces données permettent de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidents (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2013)

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2013, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier exerce un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil de quartier.

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire**Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif, de janvier à décembre 2013**

| Sujet | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|-------------------------------------|--|--|--|
| Consultation Urbanisme et zonage | Autorisation personnelle à la Société du Palais Montcalm lot 1 212 988 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), enseigne du Palais Montcalm, 995, rue D'Youville, R.C.A.1V.Q. 136 2013-02-17 | Recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 136 relativement à une autorisation personnelle à la Société du Palais Montcalm lot 1 212 988 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), enseigne du Palais Montcalm, 995, rue D'Youville en ajoutant à l'article 995.60 alinéa 1 après « une enseigne à éclat » les mots suivants « bande défilante visant exclusivement un lettrage blanc sur fond noir, ». | Semblable à la recommandation. |
| Consultation Urbanisme et zonage | Critères applicables aux plans de modification et à une demande et à une permission d'occupation concernant le lot 1 213 014 R.C.A.1V.Q. 17 et 18, 42 et 46, rue Sainte-Ursule, restaurant Saint-Amour (quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire) 2013-05-07 | Recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de modification et à une demande d'occupation concernant le lot 1 213 014 du cadastre du Québec » (R.C.A.1V.Q. 17), d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation et à l'approbation de plans de modification concernant le territoire constitué du lot numéro 1 213 014 du cadastre du Québec » (R.C.A.1V.Q. 18) avec les modifications suivantes : - retirer l'exigence de l'ajout d'un logement construit au-dessus du logement du 42½, rue Sainte-Ursule; - maintenir le logement d'une dimension minimale de 32 m ² au 46, rue Sainte-Ursule et, considérant qu'il sera adossé à la cuisine du restaurant, y prévoir une insonorisation adéquate; - ajouter l'exigence d'un système de géothermie au 48, rue Sainte-Ursule afin de contrer le bruit des systèmes de ventilation, si l'installation de la géothermie s'avère impossible, exiger la mise en place de mesures afin de résoudre le problème de bruit produit par les systèmes de ventilation; - ajouter l'exigence de construire, dans la cour intérieure des 42-46, rue sainte-Ursule, un entrepôt fermé et réfrigéré pour la gestion des ordures du restaurant Saint-Amour. | Semblable à la recommandation. |

| Sujet | Titre | Recommandations ou actions du conseil de quartier | Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville |
|--|---|---|--|
| Information Grands événements | Grands événements, mesure d'encadrement et d'atténuation - suivi 2013-03-19 | Présentation du suivi | Sans objet |
| Information Plan particulier de nettoyage | Présentation du plan particulier de nettoyage – Vieux-Québec et secteur touristique 2013-05-22 | Présentation du plan | Sans Objet |
| Information Culture, loisirs et vie communautaire | État d'avancement du dossier de l'offre de loisirs organisée pour le Vieux-Québec Étude des besoins en loisirs 2013-11-19 | Présentation de l'état d'avancement | Sans objet. |
| Information Hébergement touristique | Bilan de la gestion et du développement des établissements d'hébergement touristique dans le Vieux-Québec 2013-12-17 | Présentation du bilan | Adoption d'une résolution sur les procédures concernant les contrevenants. |

NOTE : Pour le bénéfice du lecteur, comme le rapport des administrateurs concerne la période du 16 avril 2013 au 15 avril 2014, nous avons ajouté ici-bas en synthèse les interventions « Consultation-Urbanisme et zonage » pour les mois de janvier à avril 2014, les autres interventions relatives à cette période concernant cette rubrique ont été traitées aux sections appropriées du présent rapport. Il est à noter que l'ensemble de ces informations sera intégré à ce tableau au rapport 2014.

« Consultation-Urbanisme et zonage » :

- Règlement modifiant le règlement d'urbanisme relativement à la création de la nouvelle zone 11027 regroupant les bâtiments des 67 à 81, rue Sainte-Anne RCA1VQ 180, 21 janvier 2014.
Recommandation du conseil : Approuver le projet de modification, mais inscrire dans la réglementation de la nouvelle zone 11027 que l'habitation est protégée au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels.
- Règlement modifiant le règlement d'urbanisme relativement à la zone 11028 Maison de la littérature, 40 rue Saint-Stanislas (RCA1VQ 183) 18 février 2014
Recommandation du conseil : Approuver le projet de modification, mais éloigner le bâtiment à construire (l'annexe) de la rue Saint-Stanislas de manière à le rendre moins perceptible de la rue, moins imposant, utiliser cet espace pour y construire un parc végétalisé et réduire à une ou deux le nombre de cases de stationnement.

- Règlement relativement à une autorisation personnelle à l'Association Chabad et au centre communautaire juif de Québec lot 1212 954, 543-545, Grande Allée Est (RCA1VQ 178)
18 février 2014
Recommandation du conseil : Approuver le projet de modification sans modification.

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Les participations des membres du conseil d'administration (2013)

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidents du quartier, le conseil de quartier participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres informelles de concertation des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'arrondissement afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble ou à ceux du littoral. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier un mandat à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2013, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

| Comités de la ville, organismes ou regroupements | Délégué |
|---|--|
| Table de concertation du Vieux-Québec | M. Alain Samson |
| Comité de relations avec la communauté — Port de Québec | M. Alain Samson |
| Comité de suivi de la Ville sur le projet de piste cyclable dans l'axe de la rue Père-Marquette | M. Guillaume Marchand |
| Comité de suivi du projet d'agrandissement du CHUQ | M ^{me} Ginette Amiot |
| Comité sur la circulation, le transport et le stationnement | M. Guillaume Marchand, M ^{me} Ginette Amiot |
| Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou | M. Alain Samson |
| Table de concertation des conseils de quartier du littoral | M. Alain Samson |
| Comité de suivi du Vélo-boulevard | M. Guillaume Marchand |
| Comité Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec (M ^{me} Véronique Lalande) | M. Alain Samson |
| Loisirs organisés dans le Vieux-Québec | M ^{me} Ginette Amiot |
| Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault) | M. Jean Boudreault, Alain Samson |
| Comité sur le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur | M. Guillaume Marchand, M. Éric Seney |
| Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou | M. Guillaume Marchand |
| Grands événements | M. Alain Samson |
| Regroupement de conseils de quartier pour le 50e anniversaire des sites patrimoniaux (2014) | M ^{me} Suzanne Dupuis |

4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2013, les membres ont participé aux activités suivantes :

- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- Rencontre avec les élus et la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2013)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2013, les principaux sujets qu'ils ont abordés concernaient :

- Éco quartier Saint-Jean-Baptiste
- Pub Saint-André
- Durée de stationnement sur les parcomètres

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2013)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2013 :

- Propreté du quartier
- Poussière noire dans le secteur du Cap-Blanc
- Projet d'éco quartier dans le quartier Saint-Jean-Baptiste
- Les nouvelles limites des districts électoraux
- La dénomination du district électoral
- Poussière et nickel
- Rencontre citoyenne au Cap-Blanc et verdissement de ce secteur
- RTC parcours numéro 1
- Ancien terrain Esso
- Programme de verdissement de la Ville de Québec
- Stationnement Saint-Louis-de-Gonzague
- Campagne électorale et engagements électoraux
- Table de concertation du Vieux-Québec
- Réglementation de zonage concernant le restaurant Saint-Amour
- Fête de quartier
- Borne de stationnement (parcomètres) sur la rue D'Auteuil
- Projet d'autobus de petit gabarit
- Programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016

7. LE PLAN D'ACTION 2012-2013

| 1. Soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle du Vieux-Québec | |
|---|---|
| Objectifs | Moyens |
| <p>1.1- Connaître les raisons motivant les gens à s'établir dans le Vieux-Québec (haute-ville et basse-ville) ou à le quitter.</p> <p>1.2- Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier.</p> <p>1.3- Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du quartier.</p> | <p>1.1.1- Répertoire les sources d'information permettant de documenter ces raisons.</p> <p>1.2.1- Identifier des incitatifs favorisant la rétention des résidents et la croissance du nombre de résidents permanents.</p> <p>1.2.2- Faire la promotion des incitatifs favorisant la rétention des résidents et la croissance du nombre de résidents permanents.</p> <p>1.3.1- Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance.</p> |
| 2. Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier | |
| Objectifs | Moyens |
| <p>2.1- Favoriser la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier.</p> | <p>2.1.1- Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique architectural, culturel et naturel du quartier.</p> <p>2.1.2- Proposer des actions visant à préserver le caractère historique architectural, culturel et naturel, et ce, en lien avec le Plan directeur du quartier.</p> |
| 3. Renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens | |
| Objectifs | Moyens |
| <p>3.1- Faire connaître le rôle du conseil de quartier auprès des citoyens.</p> <p>3.2- Élaborer un plan d'action reflétant les besoins des citoyens.</p> <p>3.3- Assurer le maintien de la communication entre les citoyens et le conseil de quartier.</p> | <p>3.1.1- Se doter d'outils promotionnels.</p> <p>3.1.2- Diffuser les informations concernant les activités du conseil de quartier.</p> <p>3.2.1- Associer les citoyens à l'élaboration du plan d'action du conseil de quartier.</p> <p>3.3.1- Recueillir les données relatives aux plaintes ou demandes des citoyens et assurer le suivi requis.</p> <p>3.3.2- Concevoir un plan de communication pour le conseil de quartier.</p> |

8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 16 AVRIL AU 15 AVRIL 2014

| Date | Résolutions | Transmission / Accusé de réception | Destinataire | Suivis |
|------------|---|--|---|---|
| 2013-04-16 | <u>CA-13-23</u> Concernant la protection des berges du Saint-Laurent dans le secteur du Cap-Blanc et la préservation des vues | <i>Transmission :</i> 22-04-2013 <i>Accusés de réception :</i> | | |
| 2013-05-07 | <u>CA-13-32</u> Concernant le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de modification à une demande et à une permission d'occupation concernant le lot 1 2 13 014 (46 et 42, rue Sainte- Ursule) RCA1VQ 17 et 18, restaurant le Saint-Amour | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | | Aucun suivi à faire. |
| 2013-06-25 | <u>CA-13-34</u> Appui du CQ à la coalition pour le projet d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu, le communiqué de presse du 14 juin 2013 et le document intitulé « Position du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire concernant l'Hôtel-Dieu de Québec. » | | | Aucun suivi à faire. |
| 2013-09-17 | <u>CA-13-39</u> Demande de rencontre avec le Comité de vigilance des activités portuaires au sujet du projet du Port de Québec à l'Anse-au-Foulon. | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | M ^{me} Suzanne Verreault, prés. Du conseil d'Arrondissement La Cité-Limoilou. | Action en suspend. |
| | <u>CA-13-40</u> Adoption de l'énoncé de principe et demandes à l'Administration portuaire de Québec formulées par les représentants des citoyens dans le cadre des travaux du comité de vigilance des activités portuaires. | | | Aucun suivi à faire. |
| 2013-10-15 | <u>CA-13-43</u> Concernant l'envoi d'une lettre au sujet de la Promenade Samuel-De Champlain phase III, disparition du viaduc. Opposition à la disparition du viaduc enjambant la voie ferrée | <i>Transmission :</i> 07-11-2013 <i>Accusés de réception :</i> 26 novembre 2013 | M. Blanchet, ministre de l'Environnement, M ^{me} Maltais ministre de la Capitale-Nationale | En attente de réponse. Le BAPE s'est prononcé pour le maintien du viaduc |
| | <u>CA-13-44</u> Concernant la tenue d'une rencontre avec le comité des citoyens et les associations des gens d'affaires relativement à la définition d'une position commune au sujet de l'avenir de L'Hôtel-Dieu. | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | | Aucun suivi à faire.. |

| | | | | |
|------------|---|---|---|--|
| 2013-11-19 | <u>CA-13-45</u> Appui à Vélo Passe-port projet d'activités d'hiver à Place de Paris | <i>Transmission :</i> 26-11-2013 | M ^{me} Pascale Côté, Propriétaire de Vélo | Aucun suivi à faire |
| | <u>CA-13-48</u> Concernant le Comité de relation avec la communauté du Port relativement à la pertinence de siéger à ce comité, autorise son président à évaluer cette hypothèse avec les autres CQ, membres de ce comité et autres. | Consultations faites | | Pour le moment pas de remise en question, sera faite si jugé pertinent |
| | <u>CA-13-49</u> Concernant la construction de silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon Mandate son président à intervenir publiquement, demander aux autorités publiques d'intervenir, travailler en collaboration avec les représentants des citoyens de Cap-Blanc et de Jardins Mérici, demander à M. Régis Labeaume que la ville assume ses responsabilités, ex sécurité publique, nuisance, bruits, etc. | | | Dossier en cours |
| | <u>CA-13-50</u> Appui à la lettre de M ^{me} Lise Santerre, présidente CQ de Montcalm, à M. Sylvain Légaré pour la préparation d'un bilan sur la contribution des CQ à la gouvernance municipale | | Confirmer à M ^{me} Santerre notre appui. | Aucun suivi à faire |
| 2013-12-17 | <u>CA-13-51</u> Concernant « l'hébergement illégal » lettre s'adressant à la ville relativement à l'assouplissement de ses procédures de plainte concernant notamment les contrevenants à la réglementation, publier liste des contrevenants et associer les résidents à la dénonciation des illégaux | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | Arrondissement | Dossier en cours |
| | <u>CA-13-54</u> Concernant la création d'un fonds pour la restauration et création de logements dans le Vieux-Québec | | Table de concertation du Vieux-Québec | Dossier en cours |
| 2014-01-21 | <u>CA-14-09</u> Concernant l'utilisation des terrains et bâtiment de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, que le terrain et les bâtiments soient réservés à des fins d'utilité collective, apporte son soutien à l'élaboration du projet de la coopérative d'habitation La Contrescarpe. | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | Coopérative d'habitation La Contrescarpe, Julie Lemieux, présidente de la TCVQ, Anne Guérette, conseillère, Suzanne Verreault, prés. Arrondissement de La Cité-Limoilou, Chantale Gilbert, comité exécutif. | Aucun suivi à faire. |
| | <u>CA-14-10</u> Position du CQ concernant le projet de développement durable du Port de Québec | <i>Transmission :</i> 5-02-2014 <i>Accusés de réception :</i> | Port de Québec | Position prise lors de la réunion de travail du 28 janvier 2014. Voir résolution CA-2014-17. |

| | | | | |
|-------------------|---|--|--------------|----------------------------|
| | <u>CA-14-11</u> Concernant la fermeture de l'hôtel Le Concorde, le CQ est favorable à une mixité sociale et une mixité d'achalandage (commerciale) dans ce secteur, puisque cela contribue à la vitalité de ce secteur. | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | | Aucun suivi à faire |
| | <u>CA-14-12</u> Concernant l'emplacement du monument Joseph Légaré | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | | Aucun suivi à faire |
| 2014-02-18 | <u>CA-14-17</u> Adoption du document intitulé « Commentaires du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire concernant le document « Diagnostic, enjeux et plan d'action 2014-2015 en développement durable de l'APQ » | <i>Transmission :</i> 5 février 2014 <i>Accusés de réception :</i> | APQ | Suivi en cours, en attente |
| 2014-03-11 | <u>CA-14-19</u> Comité de vigilance des activités portuaires, M. Alain Samson est désigné remplaçant de M. Jean Boudreault lorsque celui-ci ne peut y participer | | | Aucun suivi à faire |
| | <u>CA-14-20</u> Maison de la littérature et construction de l'annexe C : transmettre une lettre au Service de la gestion des immeubles réitérant la recommandation du conseil de quartier concernant le recul de l'annexe et demande un suivi quant à cette proposition. | <i>Transmission :</i> <i>Accusés de réception :</i> | A déterminer | Dossier en cours |
| | <u>CA-14-21</u> Le CQ mandante Mme Suzanne Dupuis pour rencontrer les conseils de quartier concernés pour organisation d'une activité conjointe dans le cadre de la commémoration du 50e anniversaire des sites patrimoniaux de Québec. | | | Dossier en cours |

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2013

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC
CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013**

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|----------------------------|---------------|---------------|
| | 357 \$ | 585 \$ |
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 357 \$ | 685 \$ |
| Subvention à recevoir | | |
| | <u>357\$</u> | <u>685 \$</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs | | |
| Actif net | | |
| Affecté | 0 \$ | 100 \$ |
| Non affecté | <u>357 \$</u> | <u>585 \$</u> |
| | <u>357 \$</u> | <u>585 \$</u> |

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|----------------|-----------------|
| | 357 \$ | 585 \$ |
| Produits | | |
| | 84 \$ | 84 \$ |
| Subventions – Ville de Québec Fonctionnement | 1000\$ | 1 500 \$ |
| Projet | | |
| Subventions – Autres | \$ | 679 \$ |
| | <u>1084 \$</u> | <u>2 263 \$</u> |
| Charges | | |
| Fonctionnement | 1312 \$ | 1 109 \$ |
| Projets | \$ | 674 \$ |
| | <u>1312 \$</u> | <u>1 783 \$</u> |
| Excédent des produits par rapport aux charges | | |
| Actif net non affecté au début de l'exercice | 357 \$ | 480 \$ |
| Actif net non affecté à la fin de l'exercice | 0 \$ | 105 \$ |
| | <u>357 \$</u> | <u>585 \$</u> |

Au nom du conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES**AU 31 DÉCEMBRE 2013****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.